



*64^e Congrès de la CSN
26 au 30 mai 2014
Centre des congrès de Québec*

Cahier des propositions

Table des matières

Propositions du comité exécutif de la CSN	5
Thème 1 : Travail et emploi.....	5
Sécuriser le revenu tout au long de la vie	5
<i>Proposition 1</i>	5
Protéger les emplois	5
<i>Proposition 2</i>	5
Agir sur la qualité du travail	6
<i>Proposition 3</i>	6
Écologiser les emplois	7
<i>Proposition 4</i>	7
Thème 2 – Syndicalisme et rapport de force	8
Contre l’offensive antiouvrière et antisyndicale au Canada.....	8
<i>Proposition 5</i>	8
Améliorer notre rapport de force en négociation	8
<i>Proposition 6</i>	8
Moderniser les dispositions anti-briseurs de grève	9
<i>Proposition 7</i>	9
Prendre l’offensive en syndicalisation.....	9
<i>Proposition 8</i>	9
Défendre et soutenir les travailleuses et les travailleurs atypiques et précaires	10
<i>Proposition 9</i>	10
Élargir l’adhésion à la CSN.....	10
<i>Proposition 10</i>	10
Redynamiser la démocratie syndicale	10
<i>Proposition 11</i>	10
Propositions des organisations affiliées	12
<i>Proposition du Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides</i>	12
<i>Proposition du Syndicat des employé-es manuels de la Ville de Terrebonne–CSN sur l’importance de débattre des enjeux portant sur la liberté d’association</i>	13
<i>Proposition du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN</i>	13
Propositions portant sur les finances	14
<i>Proposition du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Centre jeunesse de Montréal (CSN)</i>	14
<i>Proposition du Syndicat des employé-es cols blancs de la Mine Niobec–CSN</i>	15
<i>Proposition du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Mines Seleine (CSN)</i>	16
<i>Proposition d’amendements aux statuts et règlements du Fonds de défense professionnelle</i>	18

Propositions du comité exécutif de la CSN

Thème 1 : Travail et emploi

Sécuriser le revenu tout au long de la vie

Proposition 1

- 1.1 Que la CSN revendique un élargissement de la couverture des lois du travail et de la protection sociale pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.
- 1.2 Que la CSN, en association avec les autres organisations syndicales québécoises, le mouvement des femmes et les groupes de défense des non-syndiqué-es, convienne d'un ensemble de revendications pour une réforme de la Loi sur les normes du travail en portant une attention particulière aux disparités de traitement selon le statut d'emploi et aux mesures facilitant la conciliation famille-travail ainsi que la conciliation études-travail. Que, sur la base de ces revendications, un plan d'action triennal, incluant une campagne auprès des syndicats, soit mis en place. Qu'un suivi régulier soit fait au conseil fédéral et qu'un rapport soit déposé au prochain congrès.
- 1.3 Que la CSN développe une vision intégrée sur la sécurité du revenu tout au long de la vie adaptée aux nouvelles réalités du marché de l'emploi ainsi qu'aux besoins des personnes occupant des emplois atypiques, en période de chômage ou qui connaissent des difficultés d'intégration au marché de l'emploi.

Protéger les emplois

Proposition 2

- 2.1 Que la CSN, en appui aux fédérations, fasse de la lutte contre la sous-traitance et le recours aux agences de placement de personnel une priorité et qu'elle développe un cadre stratégique de négociation qui sera présenté aux congrès des fédérations en 2015.
- 2.2 Que la CSN et les organisations affiliées soutiennent les syndicats dans leurs actions contre la sous-traitance et le recours aux agences de placement de personnel en fournissant l'aide nécessaire pour, notamment :
 - a) mobiliser les membres de nos syndicats;
 - b) développer un contre-argumentaire (évaluation des coûts, répercussion sur la qualité des produits et des services, incidence sur le climat de travail, etc.);

- c) proposer des solutions de rechange au projet patronal;
 - d) rechercher des appuis et former des alliances avec d'autres intervenants.
- 2.3 Que la CSN développe une position sur les protocoles de prêt de main-d'œuvre entre entreprises afin d'assurer la protection des travailleuses et des travailleurs visés.

Agir sur la qualité du travail

Proposition 3

- 3.1 Que la CSN et les fédérations fassent un suivi de l'évolution des différentes formes d'organisation du travail, des travaux en cours et de leurs effets sur les conditions d'exercice du travail et qu'elles développent des outils de sensibilisation.
- 3.2 Que la CSN planifie des activités de réflexion à l'intention notamment des comités de négociation, des responsables de santé et de sécurité dans les syndicats et des équipes fédératives concernant les enjeux affectant la qualité du travail et la prévention en santé psychologique.
- 3.3 Que le Comité de coordination générale des négociations (CCGN) documente les conditions d'exercice du travail qui ont des effets sur la qualité du travail et la santé psychologique, tels que la charge de travail, les horaires, la conciliation famille-travail-études, la rémunération, l'autonomie professionnelle, et qu'il recommande des mesures à négocier.
- 3.4 Que les syndicats, appuyés des fédérations, ciblent des priorités d'action en prévention et en fassent des enjeux de négociation et d'intervention après avoir identifié, dans leur milieu de travail, les problématiques touchant la qualité du travail et la santé psychologique (absentéisme et coûts des assurances collectives pour maladie, présentéisme, charge de travail, climat de travail, autonomie professionnelle, etc.).
- 3.5 Que les conseils centraux, appuyés de la CSN, poursuivent et accentuent leurs efforts de développement des réseaux d'entraide dans les milieux de travail.
- 3.6 Que la CSN planifie des activités de réflexion sur la place qu'occupe le travail dans la vie des gens.

Écologiser les emplois

Proposition 4

- 4.1 Que la CSN et les organisations affiliées soutiennent les syndicats qui prennent l'offensive sur les enjeux environnementaux dans leurs milieux de travail :
- a) en les appuyant dans leur démarche auprès de l'employeur;
 - b) en diffusant les expériences intéressantes;
 - c) en développant des outils de sensibilisation et d'intervention.
- 4.2 Que les fédérations et les conseils centraux, appuyés de la CSN :
- a) fassent le suivi des lois et des règlements en matière environnementale qui interpellent la responsabilité des entreprises et des municipalités et qui ont des incidences sur les milieux de travail, les secteurs d'activité économique et le développement régional;
 - b) ciblent des secteurs ou des activités névralgiques et développent un plan d'action syndical pour rendre les milieux de travail plus écologiques.

Thème 2 – Syndicalisme et rapport de force

Contrer l’offensive antiouvrière et antisyndicale au Canada

Proposition 5

- 5.1 Que la CSN développe et consolide des alliances avec les organisations syndicales et les groupes féministes, autochtones et populaires dans l’ensemble du Canada pour lutter contre les mesures antiouvrières, antisyndicales et les politiques de droite à l’échelle canadienne.

Améliorer notre rapport de force en négociation

Proposition 6

- 6.1 Que les syndicats, appuyés des fédérations et des conseils centraux, réalisent, dans les mois précédant la négociation de leurs conventions collectives, une analyse détaillée de leur rapport de force. Cette analyse devrait d’abord comprendre une évaluation de la situation interne du syndicat suivie, entre autres :
- a) d’une analyse du contexte et de l’environnement économique;
 - b) d’une étude de la structure et de la situation financière de l’entreprise;
 - c) d’une évaluation des appuis et des alliances possibles avec d’autres intervenants.
- 6.2 Que les syndicats, appuyés des fédérations et de la CSN, poursuivent leurs efforts pour la mise en œuvre et la consolidation de négociations regroupées ou coordonnées par entreprise ou par secteur d’activité sur une base régionale ou nationale.
- 6.3 Que les fédérations, soutenues par la CSN, identifient les entreprises ou les secteurs d’activité où il serait possible et pertinent d’établir des alliances stratégiques avec d’autres organisations syndicales et qu’elles fassent rapport de leurs travaux à leurs congrès prévus en 2015.
- 6.4 Que la CSN s’associe aux autres organisations syndicales québécoises pour la tenue d’états généraux sur le syndicalisme. Que cette activité soit l’occasion de discuter des stratégies et des alliances à mettre en place pour améliorer notre rapport de force en négociation.

Moderniser les dispositions anti-briseurs de grève

Proposition 7

- 7.1 Que la CSN, en coalition avec les autres organisations syndicales, fasse les démarches nécessaires pour que des modifications soient apportées à l'article 109.1 du Code du travail du Québec touchant les dispositions relatives aux briseurs de grève afin d'interdire à un employeur d'utiliser, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un établissement, les services ou le produit du travail autres que ceux d'une ou d'un salarié-e faisant partie de l'unité d'accréditation en grève ou en lock-out.
- 7.2 Que la CSN, en coalition avec la FTQ et le CTC, revendique l'ajout de dispositions anti-briseurs de grève dans le Code canadien du travail.

Prendre l'offensive en syndicalisation

Proposition 8

- 8.1 Qu'au cours des six prochaines années, la CSN et ses organisations affiliées se mobilisent et développent un plan stratégique pour accroître la syndicalisation dans le secteur privé et qu'un rapport d'étape soit déposé au prochain congrès (2017).
- 8.2 Que la CSN organise, d'ici le prochain congrès, une campagne de valorisation et d'éducation sur le syndicalisme et sur le droit à la syndicalisation en collaboration, si possible, avec les autres organisations syndicales et les groupes de défense des non-syndiqué-es.
- 8.3 Que cette campagne soit précédée de sessions de formation pour les militantes et les militants sur le syndicalisme pratiqué à la CSN et sur la syndicalisation.
- 8.4 Que la CSN et les fédérations examinent les structures d'accueil existantes pour les petites unités de négociation et y apportent les modifications nécessaires afin de :
 - a) favoriser la syndicalisation;
 - b) faciliter la prise en charge des négociations et la vie syndicale.
- 8.5 Que la CSN fasse le nécessaire pour introduire les notions de syndicalisme dans les milieux d'enseignement et de formation (écoles, cégeps, universités, formation populaire et communautaire).

Défendre et soutenir les travailleuses et les travailleurs atypiques et précaires

Proposition 9

- 9.1 Que la CSN développe des partenariats pour la promotion et la défense des droits des travailleuses et des travailleurs avec des groupes de défense des non-syndiqué-es et avec des groupes impliqués dans le soutien de personnes vivant des situations spécifiques sur le marché du travail (femmes, jeunes, immigrants, Autochtones).

Élargir l'adhésion à la CSN

Proposition 10

- 10.1 Que la CSN lance un projet pilote de regroupement sur une base régionale, sectorielle ou professionnelle permettant à des travailleuses et à des travailleurs qui ne sont pas membres d'un syndicat affilié à la CSN ou d'une autre organisation syndicale d'adhérer à la CSN sur une base individuelle.
- 10.2 Que la CSN identifie des modèles possibles de regroupement en fonction de groupes cibles en considérant, entre autres :
- a) le rôle et les responsabilités du regroupement;
 - b) la structure organisationnelle;
 - c) les services offerts;
 - d) la participation aux instances des organisations.

Qu'à la suite de ces travaux, le comité exécutif fasse rapport au bureau confédéral.

Redynamiser la démocratie syndicale

Proposition 11

- 11.1 Que la CSN soutienne les fédérations et les conseils centraux dans le développement d'une plateforme de communication (site Web, page Facebook, forum de discussions) et qu'elle développe des outils de formation et de prise en charge (session, capsule, formation en ligne, guide, etc.) sur l'utilisation des médias sociaux afin d'intégrer ces nouveaux moyens dans les communications avec les membres.

- 11.2 Que les syndicats, appuyés par les fédérations, les conseils centraux et la CSN, se dotent d'un plan d'action annuel afin de favoriser et d'augmenter les échanges formels et informels entre les dirigeantes et les dirigeants syndicaux et les membres. Que, dans le cadre de cet exercice, les syndicats portent une attention particulière aux salarié-es occupant des emplois atypiques, aux jeunes ainsi qu'à celles et à ceux provenant des communautés culturelles.
- 11.3 Que les syndicats se fixent des objectifs ambitieux de participation des membres à toutes les étapes du processus de renouvellement ou de négociation de la convention collective et que les fédérations et les conseils centraux les appuient dans la réalisation de ces objectifs.
- 11.4 Que la CSN mette sur pied un groupe de travail dont les membres seront nommés par le bureau confédéral et qui aura pour mandat :
- a) d'organiser une réflexion et des discussions sur des expériences participatives et délibératives inspirantes;
 - b) d'évaluer à partir de cette réflexion notre fonctionnement et nos pratiques démocratiques;
 - c) de produire un rapport et de faire des recommandations au conseil confédéral d'ici septembre 2016.

Propositions des organisations affiliées

Proposition du Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides

Attendu que la CSN est en faveur d'un développement économique responsable, durable et respectueux de l'environnement et que cela est omniprésent dans les réflexions et les alignements du mouvement;

Attendu que l'objectif de la CSN est d'améliorer les conditions de travail et, par le fait même, la qualité de vie de ses membres;

Attendu que plusieurs impacts environnementaux liés au développement économique surviennent sur l'ensemble du territoire du Québec;

Attendu que les enjeux environnementaux vont affecter notre qualité de vie et, par le fait même, avoir des répercussions sur les travailleuses et les travailleurs, donc sur l'ensemble de la société;

Le Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides propose :

Que la CSN instaure un comité national, de même qu'une coordination nationale en environnement.

RECOMMANDATION DU COMITÉ PRÉCONGRÈS

Le comité précongrès recommande :

- de modifier la proposition afin qu'elle se lise comme suit : *Que la CSN instaure un comité national, de même qu'une coordination nationale en environnement et en développement durable.*
- d'adopter la proposition ainsi modifiée.

***Proposition du Syndicat des employé-es manuels de la Ville de Terrebonne–CSN
sur l'importance de débattre des enjeux portant sur la liberté d'association***

Considérant que le droit d'association est un droit fondamental qui appartient aux travailleuses et aux travailleurs;

Considérant que ce droit d'association a été obtenu par de durs et historiques combats;

Il est proposé :

Que, dorénavant, toute entente concernant un pacte de non-maraudage entre la CSN et d'autres syndicats ou centrales, fasse l'objet d'un débat et d'une approbation des délégué-es lors d'un congrès extraordinaire tenu à cet effet.

RECOMMANDATION DU COMITÉ PRÉCONGRÈS

Le comité précongrès recommande de rejeter cette proposition.

***Proposition du Conseil central
du Montréal métropolitain–CSN***

Attendu les attaques antisyndicales;

Attendu l'importance de faire connaître les enjeux syndicaux plus largement;

Attendu la nécessité de tenir des campagnes « grand public » telles que *Merci à vous*.

Il est proposé :

Que la CSN considère la publicité comme un outil pour mettre en valeur l'apport du syndicalisme dans la société et les réalités des syndiqué-es dans leur milieu de travail.

RECOMMANDATION DU COMITÉ PRÉCONGRÈS

Le comité précongrès recommande d'adopter cette proposition.

Propositions portant sur les finances

Proposition du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Centre jeunesse de Montréal (CSN)

Considérant le surplus croissant dans les fonds de la CSN, soit environ 139 millions de dollars au 31 août 2013;

Considérant que la CSN n'est pas une entreprise à but lucratif et que l'argent versé en *per capita* doit servir aux membres;

Considérant les enjeux de présence, de visibilité, de mobilisation, de représentativité et de défense auprès des membres et des ressources financières nécessaires à leur accomplissement;

Considérant que les travaux réalisés par le comité sur les services depuis le dernier congrès ainsi que des recommandations ne prenant pas en compte une baisse du taux de *per capita* versé à la CSN qui permettrait entre autres une augmentation des libérations syndicales à la disponibilité des syndicats locaux;

Il est proposé :

Qu'un comité de travail soit formé pour étudier et réviser à la baisse le taux des *per capita* remis à la CSN par l'ensemble des syndicats locaux;

Nous demandons que ce comité de travail recommande un taux de *per capita* révisé à la baisse lors d'une instance appropriée qui se tiendrait d'ici la fin mars 2015 et applicable dans les 90 jours de son adoption.

RECOMMANDATION DU COMITÉ PRÉCONGRÈS

Le comité précongrès recommande :

- de modifier la proposition afin qu'elle se lise comme suit :

Attendu la proposition soumise par le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Centre jeunesse de Montréal à l'effet de baisser le per capita de la CSN;

Attendu la nécessité de bien mesurer les impacts et les conséquences d'une telle proposition sur l'avenir de notre organisation syndicale et sur le type de syndicalisme pratiqué à la CSN;

Attendu l'importance de se donner le temps nécessaire et les outils pertinents pour évaluer les conséquences pour les syndicats de la CSN, d'une telle proposition en termes de services;

Attendu les attaques patronales et gouvernementales dont font l'objet les organisations syndicales sur la question des cotisations syndicales et de leur utilisation.

Il est proposé :

Qu'un comité de travail soit formé par le conseil confédéral pour étudier la pertinence de réviser à la baisse le taux de per capita de la CSN;

Que, dans le cadre de ces travaux, l'on tienne compte de l'effet d'une baisse des per capita sur l'offre de services aux syndicats ainsi que sur le type de syndicalisme pratiqué à la CSN;

Que les résultats de ces travaux soient présentés lors d'une instance appropriée tenue au plus tard à l'automne 2016 pour application, le cas échéant, au congrès ordinaire de 2017.

- d'adopter la proposition ainsi modifiée.

***Proposition du Syndicat des employé-es cols blancs
de la Mine Niobec-CSN***

Il est proposé :

Que, lors d'une entente entre les deux parties survenue sans l'intervention d'un arbitre, les frais reliés indirectement à cet arbitrage puisque l'arbitre n'ayant pas eu à intervenir directement soient couverts selon le pourcentage associé au nombre de membres de l'accréditation.

RECOMMANDATION DU COMITÉ PRÉCONGRÈS

Le comité précongrès recommande de rejeter cette proposition.

Proposition du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Mines Seleine (CSN)

Considérant que depuis la création du poste d'employée de bureau en 2007 (poste à temps partiel de 16 h 15/semaine), il y a eu en 2011, un ajout de 9 h 45/semaine afin de combler une demande de la CSN-Construction pour un total de 26 h/semaine;

Considérant que l'employée de bureau est la porte d'entrée et l'accueil des membres CSN au bureau des Îles-de-la-Madeleine;

Considérant que l'employée de bureau travaille en collaboration avec les élus du conseil central, principalement Anatole Chiasson, vice-président/secteur des Îles, ainsi que Alain Caron, substitut du vice-président dans des dossiers concernant la vie syndicale (réunion de secteur, Leucan, condition féminine, etc.);

Considérant que l'employée de bureau assume les services de secrétariat en collaboration avec les conseillers syndicaux suivants :

1. Robert Mercier, conseiller syndical SAMVR et coordonnateur du CCGIM;
2. Étienne David-Bellemare, conseiller syndical FSSS;
3. Alain Bédard, conseiller syndical CSN-Construction;
4. Michel Blackburn, conseiller syndical CSN-Construction;
5. Denis Mailloux, conseiller syndicat au SRT (module défense).

Considérant que depuis l'entrée en poste de l'employée de bureau, il y a eu l'ajout de trois syndicats locaux sur le territoire des Îles (CPE La Ramée, CPE chez ma Tante et RSG) pour un total de 16 syndicats locaux;

Considérant qu'elle participe aux différentes instances du CCGIM-CSN (congrès, équipe CCGIM et équipe bâtisse, équipe SAMVR, équipe CSN-Construction);

Considérant la diversité de la tâche, le travail constant ainsi que la spécificité géographique des Îles-de-la-Madeleine versus l'accès aux services, il nous semble justifié qu'une demande d'augmentation de 6 h 30/semaine soit déposée au comité exécutif de la CSN pour ainsi avoir un poste temps plein de 32 h 30/semaine au bureau des Îles-de-la-Madeleine, y incluant les heures allouées à la CSN-Construction (9 h 45/semaine).

Il est proposé :

Qu'une demande soit acheminée au comité exécutif de la CSN pour que le poste d'employée de bureau des Îles-de-la-Madeleine soit augmenté de 6 h 30/semaine pour devenir un poste temps complet à 32 h 30/semaine (incluant les trois après-midi construction).

RECOMMANDATION DU COMITÉ PRÉCONGRÈS

Le comité précongrès recommande de rejeter cette proposition.

**Proposition d'amendements aux statuts et règlements
du Fonds de défense professionnelle**

TEXTE ACTUEL	MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	RECOMMANDATION DU COMITÉ PRÉCONGRÈS
<p>Art. 13.01 : Le droit aux prestations est acquis le 15^e jour de la grève ou du lock-out, dans un même conflit.</p>	<p>De remplacer « 15^e » par « 8^e » afin que l'article se lise comme suit :</p> <p>Art. 13.01 : Le droit aux prestations est acquis le 8^e jour de la grève ou du lock-out, dans un même conflit.</p>	<p>Le comité précongrès recommande d'adopter cette proposition.</p>
<p>Art. 13.04 : À compter du 15^e jour, la ou le gréviste a droit aux prestations pour chaque semaine additionnelle de grève ou de lock-out ainsi que pour la semaine qui suit son retour au travail, sous réserve du maximum de quatre semaines, tel qu'il est prévu à l'article 14.</p>	<p>De remplacer « 15^e » par « 8^e » afin que l'article se lise comme suit :</p> <p>Art. 13.04 : À compter du 8^e jour, la ou le gréviste a droit aux prestations pour chaque semaine additionnelle de grève ou de lock-out ainsi que pour la semaine qui suit son retour au travail, sous réserve du maximum de quatre semaines, tel qu'il est prévu à l'article 14.</p>	<p>Le comité précongrès recommande d'adopter cette proposition.</p>